

N°2022-11

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du quatre mars deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Marie-Françoise TAHON, Christian LEMAIRE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Marie-Astrid DELANNOY, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE

Absents ayant donné procuration :

Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL
Olivia SALLÉ donne procuration à Amandine GOUDARD
Pierre DEHOVE donne procuration à Luc MONNET
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD
Yannick LIEVIN donne procuration à Michel MAILLARD
Philippe KUPPENS donne procuration à Emmanuel CHARETTE

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Affectation des résultats 2021

Vu le compte de gestion 2021 dressé par la Trésorerie de Templeuve-la-Pévèle,

Vu le compte administratif 2021 dressé par la commune,

Monsieur l'Adjoint aux Finances, Stéphane MICHEL rappelle le résultat de l'exercice 2021 :

Détermination du résultat de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement 2021	5 223 315.78 €
Total des recettes de fonctionnement 2021	6 074 175.75 €
Résultat de fonctionnement 2021	850 859.97 €
Résultat de fonctionnement reporté N -1 (002)	1 402 203.20 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2021	2 253 063.17 €

**Détermination du besoin de financement de la
section d'investissement :**

Total des dépenses d'investissement 2021	3 227 489.36 €
Total des recettes d'investissement 2021	2 113 169.07 €
Résultat d'investissement 2021	- 1 114 320.29 €
Reporté N -1 (001)	326 422.96 €
Résultat de clôture d'investissement 2021	-787 897.33 €

Restes à réaliser de l'exercice 2021 :

Restes à réaliser en dépenses :	530 193.12 €
Restes à réaliser en recettes :	494 093.76 €
Solde restes à réaliser :	- 36 099.36 €
 Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	 823 996.69 €

Le besoin de financement de la section d'investissement, c'est-à-dire le solde d'exécution déficitaire d'investissement corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser, s'élève donc à 823 966.69 €.

Monsieur MICHEL propose l'affectation suivante :

Affectation du résultat 2021 : 2 253 063.17 € soit,

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 823 996.69 €

Report en exploitation R 002 : 1 429 066.48 €

Article 1 : La proposition d'affectation des résultats sus-indiquée est approuvée

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

